

# Covid: protocole sanitaire au niveau le plus bas à l'école pour la rentrée

Paris, 23 août 2022 (AFP) -

Les ministères de l'Education nationale et de la Santé ont présenté mardi aux syndicats enseignants le protocole sanitaire face au Covid applicable à la rentrée, qui sera au niveau "socle", le plus bas du nouveau cadre sanitaire, ont indiqué les syndicats.

"Sans surprise, c'est le niveau socle qui est retenu", a indiqué à l'AFP Sophie Vénéritay, secrétaire générale du Snes-FSU, premier syndicat du secondaire.

"C'est le niveau socle, qui est déjà le niveau appliqué à La Réunion et à Mayotte", a renchéri Jean-Rémi Girard, président du Snalc (collèges et lycées).

Le ministre de l'Education Pap Ndiaye avait indiqué début août que le protocole serait décidé "dix jours avant la rentrée pour tout ou partie du territoire", en fonction de la situation de l'épidémie de Covid-19, le nouveau cadre sanitaire prévoyant un tel délai entre l'annonce d'un protocole et sa date de mise en oeuvre.

Le niveau "socle" prévoit que les élèves soient accueillis en présentiel, à l'école primaire comme au collège et au lycée, sans port du masque. Les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction, et il n'y a pas de limitation du brassage entre les groupes d'élèves.

Le respect des gestes barrières, comme le lavage des mains et l'aération des locaux, reste cependant recommandé dès ce niveau.

Officialisé le 19 juillet, le nouveau protocole prévoit un niveau "socle" de recommandations générales et trois niveaux de mesures spécifiques, appliqués en fonction de la situation épidémique du pays: niveau 1 (vert), niveau 2 (orange) et niveau 3 (rouge).

Ces niveaux seront applicables nationalement ou localement tout au long de l'année scolaire. Ils visent à proposer, en fonction de la circulation du virus, des mesures progressives assurant la sécurité des enfants et des équipes éducatives tout en maintenant les écoles ouvertes.

D'après ce nouveau protocole, l'accueil des élèves ne peut se faire qu'en présentiel, sauf si le niveau rouge, prévu en cas de situation sanitaire très dégradée, est activé. Un système d'"hybridation" peut alors être mis en place au lycée selon le contexte local.

Par ailleurs, le reste des mesures applicables, notamment celles relatives au port du masque et à la gestion des cas contacts, se fera désormais en cohérence avec les mesures sanitaires prises pour la population générale. Il n'y a pas de règle spécifique en milieu scolaire.

La valse des protocoles sanitaires à l'école, notamment durant l'hiver 2021/2022, mis en place en raison de l'épidémie de Covid-19, avait exaspéré les enseignants et les parents d'élèves, souvent en peine de suivre les règles édictées.

slb/cel/swi

Afp le 23 août 22 à 15 37.